



2019-06-083-DGS

nomenclature: 3.1.1.2



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 27 JUIN 2019

#### **OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DE MME BARRÈRE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES

#### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

M. PERRET	procuration à	M. DUBERT
M. GONZALES	procuration à	Mme NOGARO
M. SAUBIETTE	procuration à	Mme DUFAU
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

#### **ABSENTS EXCUSÉS**

M. LAURENT

#### **ABSENTS :**

Mme BISBAU, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs: 7

Nombre de votants : 28



## **2019-06-083-DGS - ACQUISITION DE TERRAIN AUPRES DE MADAME BARRERE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune envisage d'acquérir auprès de Madame BARRERE la parcelle cadastrée section AK n°108 d'une superficie de 6 620 m<sup>2</sup> pour un prix de 19 860 €. Monsieur le Maire souligne que cette parcelle revêt un intérêt particulier pour la Commune de part son emplacement dans le secteur de l'Aygas voué à accueillir des aménagements cyclables.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération du 9 avril 2014 relative à la désignation de Madame NOGARO, Première Adjointe, pour représenter la Commune dans les actes en la forme administrative.

### **DELIBERE**

**DECIDE** d'acquérir auprès de Madame BARRERE la parcelle cadastrée section AK n°108 d'une superficie totale de 6 620m<sup>2</sup>

**DIT** que cette acquisition se fera moyennant le prix de 19 860 € (dix neuf mille huit cent soixante euros)

**AUTORISE** Madame NOGARO à signer ledit acte.

**DIT** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget de la Commune.

**Vote: 28**

Pour: 28

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 juin 2019

Le Maire

